



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Detartrant

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Detartrant
Numéro du produit	461-2
UFI	UFI: 4WJ0-91MU-400K-CRR1

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Nettoyant pour toilettes
Utilisations déconseillées	Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus. Pour usage professionnel seulement.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00) Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
-------------	---

Personne à contacter	Mr. Russell Butler
----------------------	--------------------

Fabricant	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
-----------	---

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	NCEC - For Chemical Emergency Support ONLY (spill, leak, fire, exposure or accident), Call NCEC at +44 1865 407333 (24Hrs UK) when calling please quote "AUTOSMART 29003-NCEC"
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

## Detartrant

<b>Dangers physiques</b>	Non Classé
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de mise en garde

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**UFI** UFI: 4WJ0-91MU-400K-CRR1

**Contient** 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

**Étiquetage des détergents** < 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CITRIC ACID MONOHYDRATE</b>		<b>5&lt;10%</b>
Numéro CAS: 77-92-9	Numéro CE: 201-069-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
<b>Classification</b>		
Eye Irrit. 2 - H319		

## Detartrant

<b>2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol</b> <span style="float: right;"><b>3&lt;5%</b></span>		
Numéro CAS: 25307-17-9	Numéro CE: 246-807-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119510876-35-XXXX
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.</b> <span style="float: right;"><b>0.5&lt;0.7%</b></span>		
Numéro CAS: 308062-28-4	Numéro CE: 931-292-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47-xxxx
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl (C12-16)</b> <span style="float: right;"><b>0.5&lt;0.7%</b></span>		
<b>Alkyldimethyl, Chlorides</b>		
Numéro CAS: 68424-85-1		
Facteur M (aigu) = 10		
Facteur M (chronique) = 1		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Information générale

Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

##### Inhalation

Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

## Detartrant

<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Contact cutané</b>	Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

## Detartrant

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).
--	---

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Neutraliser avec une base. Attention. Peut générer de la chaleur. Après dilution et neutralisation, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
------------------------------	--

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Detartrant

<b>Précautions d'utilisations</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Stocker selon les réglementations locales. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.
--------------------------------	--

<b>Classe de stockage</b>	Acides.
---------------------------	---------

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol (CAS: 25307-17-9)

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.76 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.179 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.621 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.179 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.000214 mg/l - eau de mer; 0.000021 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 1.5 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.692 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.1692 mg/kg - Sol; 5 mg/kg

#### Amines, C12-14 - alkydiméthyl, N-oxides. (CAS: 308062-28-4)

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

## Detartrant

<b>DNEL</b>	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 %</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.5 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg p.c. /jour</p>
<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau douce; 0.0335 mg/l</li> <li>- eau de mer; 0.00335 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.0335 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 5.24 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.524 mg/kg</li> <li>- Sol; 1.02 mg/kg</li> <li>- Station d'épuration des eaux usées; 24 mg/kg</li> </ul>

### Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl (C12-16) Alkyldimethyl, Chlorides (CAS: 68424-85-1)

<b>Commentaires sur les composants</b>	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

## Detartrant

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Odeur de pin Agréable.
pH	pH (solution concentrée): ~ 3.0 pH (solution diluée): ~ 3.5 @ 1%

## Detartrant

**Commentaires** Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases. Amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 15 396,46

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante.

**pH extrêmes** Moderate pH (> 2 and < 11.5).

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Detartrant

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### **Inhalation**

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

### **Ingestion**

Peut provoquer une irritation.

### **Contact cutané**

Rougeurs. Irritant pour la peau.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### **Voie d'exposition**

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### **Organes cibles**

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### CITRIC ACID MONOHYDRATE

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 11 700,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

#### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 1 064,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 1 064,0

## Detartrant

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl (C12-16) Alkyldimethyl, Chlorides

### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Informations écologiques sur les composants

#### CITRIC ACID MONOHYDRATE

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

**Écotoxicité** Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Amines, C12-14 - alkyldimethyl, N-oxides.

**Écotoxicité** Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations écologiques sur les composants

#### CITRIC ACID MONOHYDRATE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC<sub>50</sub>, 96 heures: 440 - 706 mg/l, Poisson d'eau douce

#### 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: 0.39 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 0.1 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 hours: 0.01-0.1 mg/l, Algues

#### toxicité aquatique chronique

## Detartrant

Facteur M (chronique) 1

### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L<sub>50</sub> 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson LC<sub>50</sub>, : 2.67 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, : 3.1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl<sub>50</sub>, : 0.143 mg/l, Algues d'eau douce  
NOEC, : 0.067 mg/l, Algues d'eau douce

### Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl (C12-16) Alkydimethyl, Chlorides

toxicité aquatique aiguë

C(E)L<sub>50</sub> 0.01 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

Dégradabilité Non rapidement dégradable

Facteur M (chronique) 1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

### Informations écologiques sur les composants

#### CITRIC ACID MONOHYDRATE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Demande chimique en oxygène** ~ 0.665 g O<sub>2</sub>/g substance

#### 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### Informations écologiques sur les composants

## Detartrant

### CITRIC ACID MONOHYDRATE

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

#### Informations écologiques sur les composants

### CITRIC ACID MONOHYDRATE

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Informations écologiques sur les composants

### CITRIC ACID MONOHYDRATE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### Amines, C12-14 - alkydimethyl, N-oxides.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Detartrant

<b>Information générale</b>	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol)
Nom d'expédition (IMDG)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol)
Nom d'expédition (ICAO)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol)
Nom d'expédition (ADN)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

## Detartrant

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## Detartrant

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Information générale</b>	Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Skin Irrit. 2 - H315: : Méthode par le calcul.
<b>Conseils de formation</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Publié par</b>	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
<b>Date de révision</b>	20/09/2022
<b>Révision</b>	6
<b>Remplace la date</b>	23/10/2019
<b>Numéro de FDS</b>	11402
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.